



SPAB - PARTENARIATS

RAPPORTEUR :

Geoffroy Canivet, avocat missionné au SPAB

DATE DE LA REDACTION :

13/07/2017

BATONNIER EN EXERCICE :

Frédéric Sicard

DATE DE PRESENTATION AU CONSEIL :

18/07/2017

CONTRIBUTEURS :

Frédéric Sicard, Bâtonnier de l'Ordre

Hughes Cavalin et Jean-Claude Barrière, Présidents de la Ligue de Tennis de Paris, vice-président de la FFT

Benjamin Carlier, directeur de l'Incubateur Le Tremplin - Paris & Co (Mairie de Paris)

Nicolas André, ancien chef de cabinet du directeur général de l'INSEP - directeur de département

TEXTES CONCERNES : --

RESUME :

LIGUE DE PARIS DE TENNIS (partenariat SPAB) : revue des engagements du SPAB à la suite de la séance du Conseil du 4 juillet 2017 (sur les modalités de la délivrance de consultations gratuites).

LE TREMPLIN (partenariat SPAB) : revue des termes de la négociation à confier au bâtonnier, à la suite de la séance du Conseil du 4 juillet 2017 (sur les modalités de la délivrance de consultations gratuites).

INSEP (partenariat SPAB) revue des termes de la négociation à confier au bâtonnier, à la suite de la séance du Conseil du 4 juillet 2017 (sur les modalités de la délivrance de consultations gratuites).

CHIFFRES CLES :

LIGUE DE TENNIS DE PARIS

6 centres de Ligues

175 clubs et 1945 dirigeants

LE TREMPLIN

60 *start-ups* incubées

INSEP

600 résident (14 mineurs)

1. TEXTE DU RAPPORT

Introduction : [voir ANNEXE 1 – Rapport CO 4 juillet 2017]

SPAB / LIGUE DE TENNIS DE PARIS : accès aux courts moyennant prestation !

A la suite de plusieurs rencontres et réunions de travail, dont celle du 7 juillet 2017 à Roland Garros, entre Monsieur le Bâtonnier Frédéric Sicard, le Trésorier Général et vice-président de la Fédération Française de Tennis (Hughes Cavallin), le Président de la Ligue de Tennis de Paris (Jean-Luc Barrière) et le délégué SPAB (Geoffroy Canivet), les termes d'un partenariat ont été négociés et repris dans le projet de convention présenté au Conseil.

Afin de répondre à la demande de service formulée par la Ligue de Tennis, qui souhaite apporter une première assistance juridique à ses clubs, le SPAB propose d'offrir aux dirigeants des clubs de la ligue

- (i) l'accès à un événement à organiser, liant le droit et le sport, en sollicitant la collaboration de la commission droit et sport, des cabinets de premier plan spécialisés en droit du sport, ainsi que les services compétents de l'Ordre
- (ii) la participation d'avocats sportifs, volontaires et compétents à des journées de formations ou manifestations durant lesquelles ils pourront animer un atelier juridique.

L'enjeu de ce projet est d'offrir, en contrepartie de visibilité et d'accès à des équipements / infrastructures, une première orientation / consultations / diagnostique / assistance juridique.

Le projet a été accueilli avec beaucoup d'enthousiasme lors du Congrès des dirigeants de clubs qui s'est tenu au stade Jean Bouin, le 17 juin dernier, au début duquel deux avocats sportifs volontaires sont venus présenter le SPAB et le projet.

D'ores et déjà, outre la visibilité du Barreau, la ligue s'est engagée à mettre à la disposition des membres de la section tennis du SPAB (Tennis Club du Palais) des créneaux fixes toute pour l'entraînement et le loisir, sur des courts extérieurs et couverts, ainsi qu'un accès privilégié à l'ensemble des centres de Ligues (au nombre de six, dans Paris est-ouest et centre).

SPAB / LE TREMLIN : Avocats sportifs volontaires et innovation dans le sport

Depuis 2016, des avocats sportifs volontaires interviennent devant les trois promotions de *start-ups* incubées dans le cadre d'ateliers juridique, qui leur sont offertes par le Tremplin, plateforme d'innovation dédiée au sport et gérée par Paris & Co, l'agence de développement économique et d'innovation de la Ville de Paris.

Un projet de campagne de sensibilisation aux opportunités et contraintes juridiques liées au développement d'une start-up est actuellement en cours.

Il est aujourd'hui prioritaire de négocier et signer une convention de partenariat formalisant cette relation ainsi que ses modalités, avec le soutien du Conseil qui donnera mandat à Monsieur le bâtonnier, en sa qualité de Président du SPAB, d'en négocier les termes, selon les mêmes modalités que ce qui est proposé avec la Ligue de Tennis de Paris (voir *supra*).

SPAB / INSEP : Avocats sportifs volontaires au soutien des futurs champions

A la suite du succès du 2^e printemps du SPAB, pour la première fois à l'INSEP (Institut National pour le Sport, l'Expertise et la Performance), une réflexion est menée autour d'une assistance juridique, aujourd'hui indispensable pour les sportifs résidents.

En effet, le service juridique de l'INSEP est aujourd'hui constamment sollicité par les quelques 600 résidents (dont 140 mineurs), soit pour des problématiques du quotidien et communes à tous justiciables, soit pour des besoins d'assistance après une performance ou une contreperformance, notamment lors de grandes compétitions (primes, *sponsoring*, image, etc.).

Derrière les podiums, les projecteurs de stades et les télévisions, les champions résidents de l'INSEP sont toujours exposés à la mauvaise gestion de leur fortune ou infortune, soit par les agissements de personnes malveillantes, soit par la simple omission de se faire assister.

Sans même aborder la question de l'avocat agent sportif, l'avocat sportif volontaire est en mesure de pouvoir apporter, d'abord à titre gratuit, une première assistance au résident de l'INSEP dans le besoin. Ensuite, selon le même processus que celui prévu avec la Ligue de Tennis de Paris, il peut éventuellement bénéficier d'un droit de suite.

La contrepartie de ces interventions consiste, outre la visibilité du SPAB, à faire bénéficier aux sections d'un accès privilégiés aux installations et équipements de l'INSEP, selon les mêmes modalités que ce qui est proposé avec la Ligue de Tennis de Paris (voir *supra*).

Le Conseil est ainsi sollicité pour soutenir ce projet de partenariat et donner mandat à Monsieur le bâtonnier, en sa qualité de Président du SPAB, d'en négocier les termes.

ET PLUS GÉNÉRALEMENT : sur les partenariats institutionnels

Le Conseil est sollicité pour donner mandat à Monsieur le bâtonnier, en sa qualité de Président du SPAB, de négocier les termes d'une convention avec tous les partenaires institutionnels susceptibles de valoriser le SPAB - et plus généralement le Barreau de Paris - et organisant un échange de services équilibré et utile au SPAB, dans les mêmes conditions que les projets ci-dessus présentés.

Il est en outre précisé que l'ensemble de ces conventions seront soumis au vote du Conseil.

ANNEXES

1 / RAPPORT CO 4 / 07 / 2017

2 / PROJET DE CONVENTION LIGUE DE PARIS DE TENNIS

3 / PREMIER DOCUMENT DE PRESENTATION SPAB / LIGUE DE PARIS

2. PROJET DE DELIBERATION :

PARTENARIAT LIGUE DE TENNIS DE PARIS

Sous la / les réserve(s) éventuelle(s) inscrite(s) après la présente délibération, le Conseil de l'Ordre valide le projet de convention de partenariat avec la Ligue de Tennis de Paris et donne mandat à Monsieur le bâtonnier, en sa qualité de Président du SPAB, de procéder à sa signature.

Réserve(s) :

PARTENARIAT LE TREMPLIN

Le Conseil de l'Ordre a pris connaissance du projet de partenariat avec Le Tremplin et l'agence Paris & Co et encourage cette initiative ; il donne mandat à Monsieur le bâtonnier, en sa qualité de Président du SPAB, de négocier les termes d'une convention formalisant ce partenariat.

PARTENARIAT INSEP

Le Conseil de l'Ordre a pris connaissance du projet de partenariat avec L'INSEP et encourage cette initiative ; il donne mandat à Monsieur le bâtonnier, en sa qualité de Président du SPAB, de négocier les termes d'une convention formalisant ce partenariat.

PLUS GENERALEMENT

Le Conseil de l'Ordre encourage toute initiative auprès de partenaires institutionnels susceptibles de valoriser le SPAB - et plus généralement le Barreau de Paris - et donne mandat à Monsieur le Bâtonnier, en sa qualité de Président du SPAB, de négocier les termes de convention organisant un échange de services équilibré et utile au SPAB, avant de les soumettre au vote du Conseil.

3. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :

- signature de la convention Ligue de Tennis (juillet 2017)
- rédaction des projets de convention Le Tremplin et L'INSEP (été 2017)
- présentation au conseil de l'Ordre des projets de convention (rentrée 2017)